



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	16	16 + 3 pouvoirs

Date de convocation 3 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Dominique ROUSSEAU**, Maire.

Présents : **Sébastien FRESSE, Olivier LAMIELLE, Céline CAILLET, Bruno DEBARD, Elodie MASKO ZABE, Frédéric ORY, Laetitia REVEILLE, Vincent MAIRE, Romane MAAS, Christian JACQUES, Quentin GERARD, Stéphanie HINDELANG, Christine MEYER, Jean-Claude ROMARY, Dominique ROUSSEAU, Guillaume ÉTÉVÉ.**

Absents : .

Représentés : **Allison BAUDOIN-SALLEZ pouvoir donné à Laetitia REVEILLE, Fanny CARDOT pouvoir donné à Sébastien FRESSE, Ghyslaine GSCHWEND pouvoir donné à Stéphanie HINDELANG.**

Monsieur Sébastien FRESSE a été nommé secrétaire de séance.

Institutions et Vie Politique : Désignation des représentants : (5.3)
Objet : Délégué Correspondant défense incendie et secours (délibération n° 28_2026)

Vu l'[article 13](#) de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 dite Loi MATRAS, qui stipule que les correspondants incendie et secours doivent être désignés dans chaque conseil municipal où il n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ;

M. le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Considérant qu'il appartient aux maires concernés de désigner ce correspondant parmi les adjoints ou conseillers municipaux au plus tard d'ici le 1er novembre 2026 et qu'il doit ensuite communiquer le nom du correspondant au Préfet et au Président du CA du SDIS,

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a désigné, Olivier LAMIELLE correspondant défense incendie et secours pour la commune de Flavigny-sur-Moselle.

.../...

.../...

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de cette désignation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 09 avril 2026
Pour extrait conforme
Dominique ROUSSEAU, Maire



Dominique ROUSSEAU

Dominique ROUSSEAU
2026.04.09 17:54:52 +0200
Ref:10800695-16286647-1-D
Signature numérique
le Maire